

XII
EXPLORATION DES VÉCUS D'ENFANCE ET D'ADOLESCENCE

1 - L'école

En général les Témoins furent plus souvent exclus des établissements scolaires que les agresseurs sexuels (28% vs 18%). Les motifs des renvois se ressemblent. Les questions de discipline et de désordre sont principalement mises en avant, les uns et les autres étant tout autant bagarreurs; seuls chez les agresseurs sexuels seront évoquées des raisons de niveau scolaire, raisons identiques invoquées pour l'arrêt définitif des études. Si l'école buissonnière est pratiquée sensiblement au même taux dans nos deux groupes, les Témoins sont plus fugueurs que les Cas (31% vs 22%).

2 - Une tendance précoce à l'exercice de la cruauté

Enfants, les Témoins n'étaient pas plus décrit comme "menteur" par leur entourage que les Cas (28% vs 31%). De même, être cruel avec les animaux ne semble pas être plus fréquent chez les cas que chez les Témoins (10% vs 13%). Seulement, lorsqu'on analyse le contenu des actes de cruauté, la différence s'affiche de manière brutale. Du côté des Témoins ce sont des actes qui restent dans une dimension soutenable : «quand j'avais 10 ans, je battais mon chien», «enfant, je peignais mes chats et je leur coupais la moustache», le plus violent étant : «enfant, je jetais les chats dans la Seine». Côté agresseurs sexuels, la violence s'annonce cruelle : «j'attrapais les chats par la queue et je les jettais», «je jetais les chats contre les murs», «je tuais les chiens au fusil», «je brûlais les lézards», «je mettais les lézards sur la route pour les voir se faire écraser, j'ai fait cela jusqu'à 15 ans», «vers 7 ans, je plumais les poules vivantes», «j'arrachais la tête des canards». Ainsi se révèle chez les agresseurs sexuels une tendance précoce à l'exercice de la cruauté, inexistante, sous cette tonalité, chez les Témoins. Cet aspect, qui ne peut être qu'une indication de tendance, nous montre que la dimension d'une identification anthropomorphique à la douleur de l'animal paraît problématique au profit d'une recherche de l'excitation.

Pendant la période d'enfance et d'adolescence, le sommeil semble plus perturbé chez les Cas que chez les Témoins (26% vs 12%), si l'écart est en limite de signifiante, le contenu montre très tôt chez les agresseurs sexuels des cauchemars liés aux difficultés familiales, à des craintes de

figures parentales réellement inquiétantes, ou encore à un sentiment d'insécurité profond. Par contre la tendance à avoir souvent des accidents semble plus fréquente chez les Témoins que chez les Cas (17% vs 7%). Pas plus que les Témoins, les agresseurs n'avaient l'impression d'être rejeté. Pas, non plus, de différence constatée dans les souhaits, enfant ou adolescent, de devenir quelqu'un de particulier ou de faire quelque chose de précis dans leur vie. La possession d'un objet, de type transitionnel, ou l'attachement à un animal n'est pas significativement différente dans nos deux groupes. Cependant l'exploration des relations avec l'animal révèle que **seuls les agresseurs sexuels révèlent des liens de type sadique avec l'animal** : «je le jetais du haut de l'escalier».

3 - Les troubles sexuels apparaissent tôt dans les demandes de consultations spécialisées

Les consultations psychologiques ou psychiatriques ont eu la même fréquence dans l'enfance dans nos deux populations (16%). Si certains raisons sont identiques et banales (orientation et/ou difficultés scolaires), les agresseurs sexuels présentent des demandes de consultations plus fréquemment pour troubles du sommeil, ce qui est logique puisque le sommeil est déclaré plus perturbé et troubles anxieux, mais aussi parfois pour des causes révélant des perturbations franches (par exemple : ne parlait, ni ne marchait à 4ans). Quoique non significative, à l'adolescence, l'écart entre nos deux groupes se creuse en ce qui concerne les demandes de consultations psychologiques ou psychiatriques (Témoins : 6%, Cas : 12%). Côté des motifs qui seront identiques, difficultés et bilans scolaires mais aussi tentatives de suicide ou fugue, **les agresseurs sexuels présentent comme motifs de consultations déjà des comportements sexuels particuliers et des agressions sexuelles caractérisées.**

4 - Les agressions sexuelles dans l'enfance et/ou l'adolescence

Ici, la différence entre Cas et Témoins est particulièrement significative, **aucun Témoin n'a été agressé sexuellement dans l'enfance et/ou**

l'adolescence alors que c'est le cas pour plus d'un agresseur sur trois (0% vs 35%, $p < 0,001$).

Sur les 58 agresseurs qui furent eux mêmes victimes d'agressions sexuelles, 83% le furent pendant l'enfance (entre 3 et 12 ans) et 17% à l'adolescence (<18 ans). Seul un peu plus d'un quart d'entre eux n'ont connu qu'une seule agression, presque les trois quart furent agressés soit à plusieurs reprises par des personnes différentes, soit de manière répétée par la même personne, soit plus rarement les deux cas de figure peuvent se rencontrer chez le même sujet. La moyenne d'âge générale à la première agression subie est inférieure à 10 ans (9,5 ans). Lorsque l'agression est répétée par un étranger à la famille ou par un proche familial (hors les parents voire un frère aîné), il convient ici de poser la question de la vigilance familiale à l'égard d'un enfant dont on ignore pas qu'il présente un certain nombre de symptômes qui, sans être caractéristiques pour un non professionnel, pourraient cependant attirer l'attention de ceux qui sont en position d'aide et d'assistance affective, en général les parents. Dans le cas où rien ne sera repéré, quel symptôme familial cela représente-t-il, quel sens l'enfant lui donnera-t-il?

Parmi les agresseurs :

- **50% sont des étrangers à la famille mais peu ou prou connu par elle : d'abord des membres du "milieu éducatif" (28%), principalement éducateurs ou assimilés (prêtre 2%), un voisin (12%), un enseignant (10%),**
- **28% sont des inconnus, parmi les quels figurent quelques femmes;**
- **22% sont des membres de la famille proche principalement des hommes, les grands pères sont cités exceptionnellement, plus souvent les pères, nettement plus les frères aînés mais aussi les oncles et les cousins. Les femmes sont aussi des agresseurs puisque l'on rencontre les sœurs et les tantes. Parmi nos sujets agresseurs, pas une seule fois la mère n'a été évoqué comme agresseur sexuel de son enfant, alors qu'elle a pu l'être comme vectrice de violence physique.**

L'acte d'agression sera pour un tiers des sujets une masturbation faite par l'agresseur sur l'enfant, parfois l'acte sera accompagné de violence, cependant un quart connaîtra une masturbation réciproque assez souvent accompagnée de fellation. Un tiers de nos sujet sera soumis à une pénétration anale, dont 10% diront qu'il s'agit d'un viol avec violence. Enfin 2 sujets diront avoir été voyeur d'un exhibitionniste et 2 autres ne pourront se souvenir de l'acte d'agression tout en reconnaissant qu'ils furent agressés.

En résumé des vécus d'enfance et d'adolescence

Les agresseurs sexuels furent des enfants et adolescents mieux intégrés que les Témoins dans les circuits scolaires. Très tôt leur sommeil présente plus de perturbations avec des cauchemars reflétant un sentiment d'insécurité profond ce qui entraînera plus de demandes de consultations psychologiques ou psychiatriques pour troubles du sommeil dans l'enfance et à l'adolescence. Parmi les motifs de consultations (qui sont double des Témoins) on retrouve déjà des comportement sexuels particuliers et des agressions sexuelles caractérisées. Les relations sadiques sévères et une tendance précoce à la cruauté franche envers les animaux, fussent-ils ceux familiers, sont une caractéristique des agresseurs sexuels.

L'autre grande caractéristique, spécifique aux agresseurs sexuels est, dans plus d'un cas sur trois, un agression sexuelle avant 10 ans, qui sera dans les trois quart des cas multiple ou répétée au cours de l'enfance ou l'adolescence. Cette agression sera l'œuvre dans la moitié des cas d'étrangers à la famille mais connus d'elle, plus d'un quart sera occasionnée par des inconnus et un peu moins d'un quart par des membres de la famille, particulièrement frères aînés et oncle. Les femmes ne sont pas absentes des personnes agressant les sujets dans l'enfance. Majoritairement l'acte d'agression sexuel se présentera sous la forme d'une masturbation ou d'une masturbation réciproque avec ou sans fellation, mais un tiers des sujets seront soumis à une pénétration anale dont 10% sous la forme d'un viol avec violence.

XIII
LES ANALYSES DES CORRESPONDANCES MULTIPLES (ACM)

Cette technique est une manière de représenter les données catégorielles dans l'espace, en les projetant dans différents plans, selon différents axes. Du regroupement de certaines modalités de variables lors de la projection sur un plan, on peut tirer des conclusions sur l'association plus fréquentes de ces modalités.

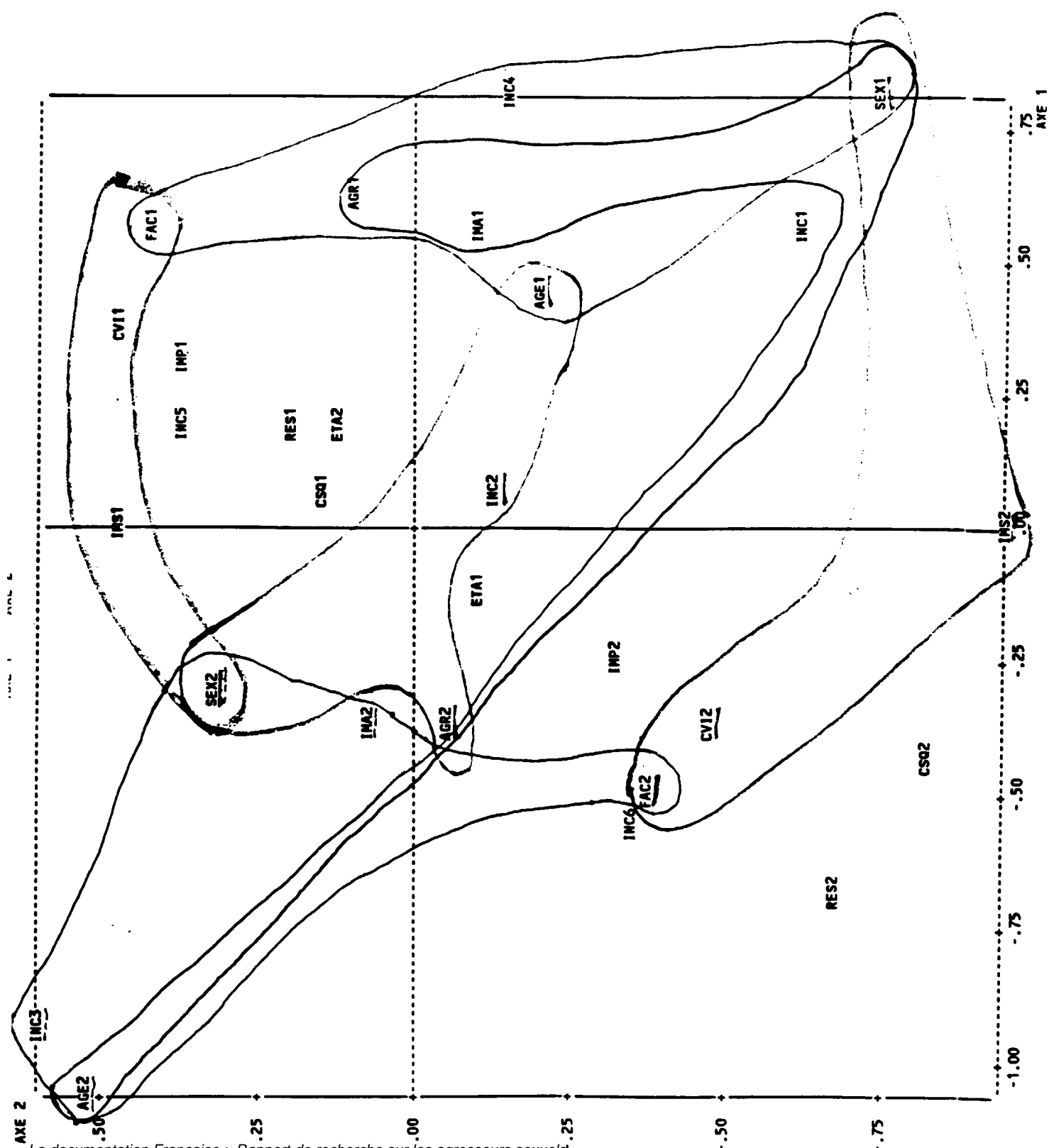
Les variables sont dites actives lorsqu'elles participent à la construction des axes, et illustratives lorsqu'elles ne participent pas à la construction de ceux-ci, mais sont seulement secondairement projetées sur les plans. Pour être efficace, cette technique requiert que pour une variable donnée (par exemple "décès du père"), les effectifs des différentes modalités (Oui, Non) ne soient pas trop déséquilibrés, sinon un poids trop important est accordé à la modalité la plus rare. Ceci explique que certaines variables n'aient pas été incluses dans les ACM, et que parfois, il était plus pertinent d'éliminer les données manquantes quand elles étaient peu nombreuses que de créer une modalité "donnée manquante" de faible effectif.

L'interprétation de l'analyse qui repose sur des tests de coordonnées des modalités par rapport à chacun des axes, consiste à envisager successivement les groupements de modalités de variables selon le premier (vertical), le deuxième (horizontal) et parfois un troisième ou un quatrième axe. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'une projection d'un espace à plusieurs dimensions sur un plan et que des points qui semblent proches peuvent être en fait éloignés.

1 - ACM sur l'importance de l'âge et du sexe de la victime¹

Dans la mesure où 65% des sujets de notre cohorte d'agresseurs sont inculpés pour un acte concernant une victime de moins de 15 ans, il nous a d'abord semblé important de déterminer si l'âge de la victime et son sexe étaient associés significativement à d'autres modalités.

¹ - En règle générale et sauf mention contraire, la modalité 1 est OUI et la modalité 2 est NON. L'analyse a exclu les sujets qui ne reconnaissent pas du tout les faits et quelques sujets dont les données sur les variables choisies manquaient. L'analyse porte sur 144 sujets.



sont inculpés de viol sur adulte. Ils reconnaîtront les faits et les conséquences de leur acte pour la victime.

- Les sujets du groupe du bas déclarent que le sexe de la victime n'importe pas mais la victime est alors un sujet de sexe masculin. Ils ne reconnaissent que partiellement les faits et pas les conséquences de leur acte pour leur victime.

Enfin, un troisième axe sépare :

- des sujets qui annoncent que l'âge de la victime a de l'importance, la victime est alors un adulte de sexe masculin. Ces agresseurs furent eux mêmes agressés dans l'enfance.
- Des sujets qui eux n'ont pas été agressé dans l'enfance mais qui ont effectué un viol incestueux sur un mineur de sexe féminin.

2 - ACM sur les sentiments éprouvés par rapport à l'acte¹

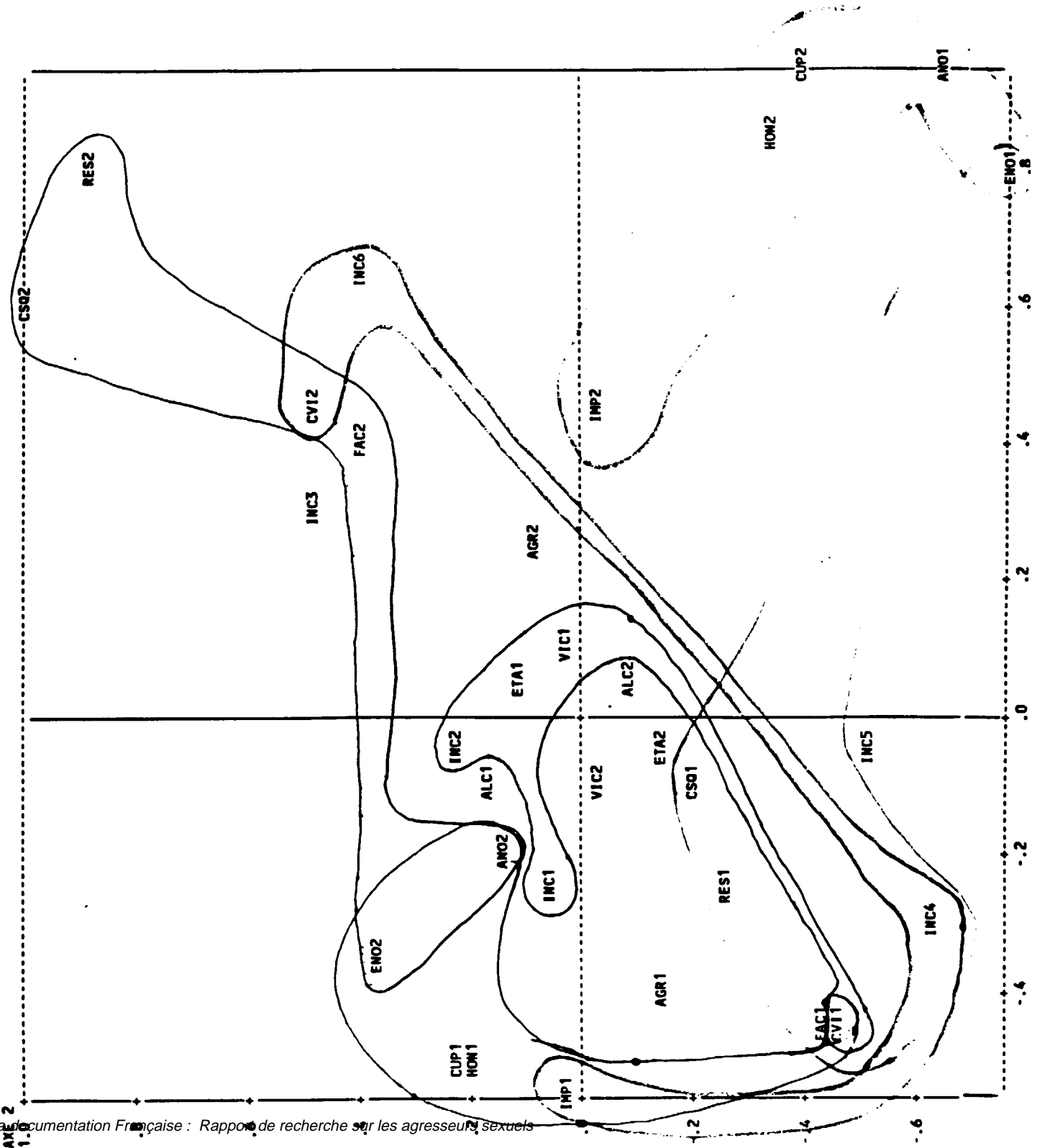
Dans cette analyse nous avons essayé de percevoir les conditions intérieures (sentiments éprouvé) permettant au sujet d'appréhender l'anormalité de l'acte d'agression et ses conséquences pour lui-même et pour la victime

Les variables du modèle sont :

- * variables participant à la construction des axes :
 - CUP : sentiment de culpabilité (oui/non)
 - HON : sentiment de honte (oui/non)
 - ENO : considère son état normal pendant l'acte (oui/non)
 - ANO : considère son acte normal (oui/non)
 - AGR : a été agressé dans l'enfance (oui/non)
 - CSQ : est conscient des conséquences de son acte pour lui-même (oui/non)
 - CVI : est conscient des conséquences de son acte pour la victime (oui/non)

¹ - En règle générale et sauf mention contraire, la modalité 1 est OUI et la modalité 2 est NON. L'analyse a exclu les sujets qui ne reconnaissent pas du tout les faits et quelques sujets dont les données sur les variables choisies manquaient. L'analyse porte sur 149 sujets.

ALA sentiments éprouvés par rapport à l'acte. "IMLULP" active
 AXE 1 * AXE 2



- RES : se sent responsable de son acte (oui/on)
- FAC : reconnaît totalement les faits (oui/partiellement)
- VIC : s'est senti victime des événements (oui/non)
- INC :
 - 1 = viol < 15 ans non incestueux
 - 2 = viol < 15 ans incestueux
 - 3 = viol > 15 ans
 - 4 = agressions < 15 ans non incestueux
 - 5 = agressions < 15 ans incestueux
 - 6 = agressions > 15 ans

* variables illustratives

- ETA : statut judiciaire 1 = prévenu 2 = condamné
- ALC : a pris de l'alcool avant l'acte (oui/non)

L'axe vertical oppose deux groupes de sujets de manière significative :

- à gauche du graphique, on trouvera des sujets déclarant avoir agi par impulsion et dans un état anormal, mais qui se sentent honteux et coupable de leur acte, qu'ils jugent anormal. De tels sujets ont conscience des conséquences de leur acte pour leur victime.
- A la droite du graphique, se détache un groupe de sujets qui ne déclarent pas avoir agi sous le coup d'une impulsion et qui considèrent leur état comme normal pendant l'acte. Ils n'éprouvent ni honte, ni culpabilité pour leur acte qu'ils jugent comme normal. Ces sujets ne perçoivent pas les conséquences de leur délit pour la victime.

Sur l'axe horizontal s'opposent significativement deux groupes :

- en bas du graphique se situent des sujets dont le chef d'inculpation est une agression non incestueuse sur mineur. Ces sujets, qui ne considèrent pas leur état comme anormal pendant l'acte, reconnaissent totalement les faits et en revendiquent pleinement la responsabilité. Ils ont conscience des conséquences de leur acte pour eux-mêmes et pour la victime.
- En haut se situent des sujets qui assurent ne pas être dans leur état normal pendant l'acte mais qui considèrent celui-ci

comme anormal. Ils ne reconnaissent pas totalement les faits et ne se sentent pas responsables du délit dont ils ne perçoivent pas les conséquences pour eux-mêmes et pour leur victime.

Un troisième axe sépare :

- des sujets, prévenus et non condamnés, qui ont commis un viol sur mineur (incestueux ou pas) et qui, quoique se sentant victime des événements, reconnaissent les conséquences de l'acte pour la victime.
- Des sujets condamnés pour une agression sexuelle non incestueuse sur mineur ou majeur, déclarant avoir agi sous l'effet d'une impulsion et qui ne reconnaissent pas les conséquences du délit pour leur victime.

3 - ACM sur sentiment de rejet et de sentiments paranoïaques¹

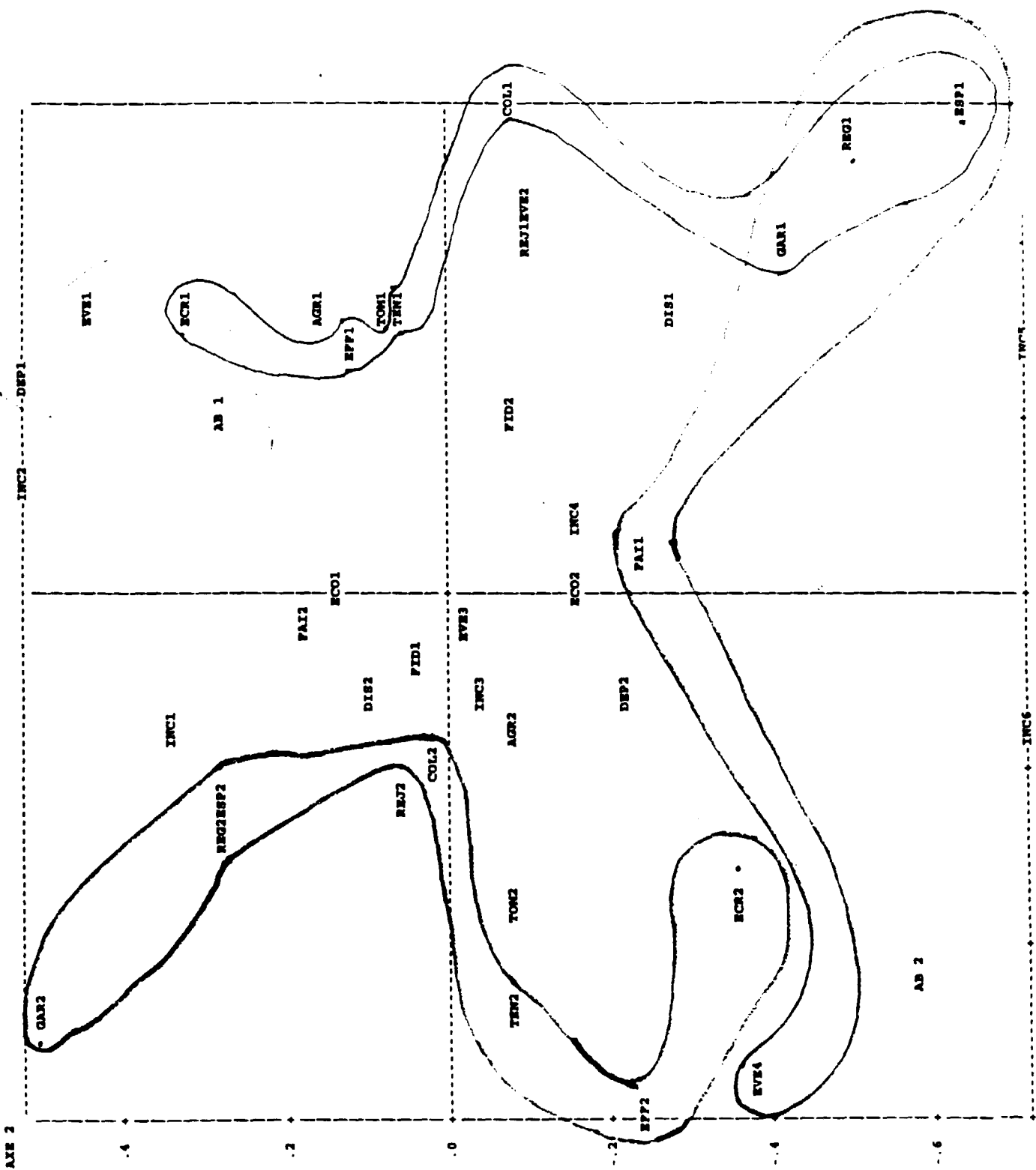
Ici nous avons tenté de comprendre s'il y avait une liaison entre les sentiments de rejet et les sentiments paranoïaques ou d'autres vécus émotionnels avec les catégories judiciaires, afin de comprendre l'incidence éventuelle de ces éprouvés sur le délit.

Les variables du modèle sont toutes actives :

- REJ : avoir l'impression d'être rejeté (oui/non)
- EVE : se sentir dépassé par les événements (1 : svt, 2 : plutôt svt, 3 : rarement, 4 : jamais)
- DEP : aimerait devenir indépendant (vrai/faux)
- TOM : a été souvent laissé tomber (vrai/faux)
- AB : a peur d'être abandonné (vrai/faux)
- ECR : a déjà eu l'impression que le monde pouvait s'écrouler (vrai/faux)
- EFF : a eu l'impression qu'il pouvait s'effondrer (vrai/faux)
- REG : avait parfois l'impression d'être regardé de travers (vrai/faux)\$
- ESP : a déjà eu le sentiment d'être espionné (vrai/faux)
- GAR : avait le sentiment d'être sur ses gardes (vrai/faux)
- DIS : était froid et distant avec les autres (vrai/faux)

¹ - Sauf mention contraire, la modalité 1 est OUI et la modalité 2 est NON. L'analyse porte sur 168 sujets.

ACH 3 sentiments paraociaux et catégorie judiciaire AIE 1 • AIE 2



- TEN : était en général tendu (vrai/faux)
- COL : se mettait souvent en colère (vrai/faux)
- FID : était un homme fidèle (vrai/faux)
- FAI : préfère laisser faire les autres (vrai/faux)
- ECO : était plutôt économe (vrai/faux)
- AGR : a été agressé dans l'enfance (oui/non)
- INC :
 - 1 = viol < 15 ans non incestueux
 - 2 = viol < 15 ans incestueux
 - 3 = viol > 15 ans
 - 4 = agressions < 15 ans non incestueux
 - 5 = agressions < 15 ans incestueux
 - 6 = agressions > 15 ans

L'axe vertical oppose deux groupes de sujets de manière significative :

- à gauche du graphique, on trouve des sujets qui se sentaient sur leur garde, se sentaient regardés de travers, voire espionnés, étaient tendus et se mettaient souvent en colère. Ces sujets ont eu l'impression de pouvoir s'effondrer ou que le monde autour d'eux pouvait s'écrouler.
- A droite du graphique, on trouve les sujets qui ne se sentaient pas sur leur garde, n'éprouvaient pas être regardés de travers, voire espionnés, ne se sentaient pas tendus et qui ne se mettaient pas souvent en colère. Ces sujets n'ont pas l'impression de pouvoir s'effondrer ou que le monde autour d'eux pouvait s'écrouler.

L'axe horizontal présente deux groupes significativement opposés :

- En haut sont des sujets auteurs d'agression sur adulte. Ils se sentent sur leur garde, regardés de travers, voire espionnés. Ils préfèrent laisser les autres faire et ne se sentent jamais dépassés par les événements.
- En bas, sont regroupés des sujets auteurs de viol incestueux sur mineur. Ceux-ci ont déjà eu l'impression que le monde autour d'eux pouvait s'écrouler et ont peur d'être abandonné. Ils aimeraient devenir indépendant mais se sentent souvent dépassés par les événements.

4 - ACM sur l'agression dans l'enfance et choix d'objet ultérieur¹

Dans cette partie d'analyse, nous avons cherché à comprendre l'incidence du statut familial et de l'agression dans l'enfance, sur le délit.

Les variables du modèle sont toutes actives :

- INC : 1 = viol < 15 ans non incestueux
 2 = viol < 15 ans incestueux
 3 = viol > 15 ans
 4 = agressions < 15 ans non incestueux
 5 = agressions < 15 ans incestueux
 6 = agressions > 15 ans
- REC : 1 = primaire ou 2 = récidiviste
- CEL : célibataire (oui/non)
- MAR : marié (oui/non)
- DIV : divorcé (oui/non)
- AGR : a été agressé dans l'enfance (oui/non)
- DOR : dormait bien avant (oui/non)
- DRO : a déjà pris de la drogue (oui/non)

L'axe vertical oppose significativement deux groupes de sujets :

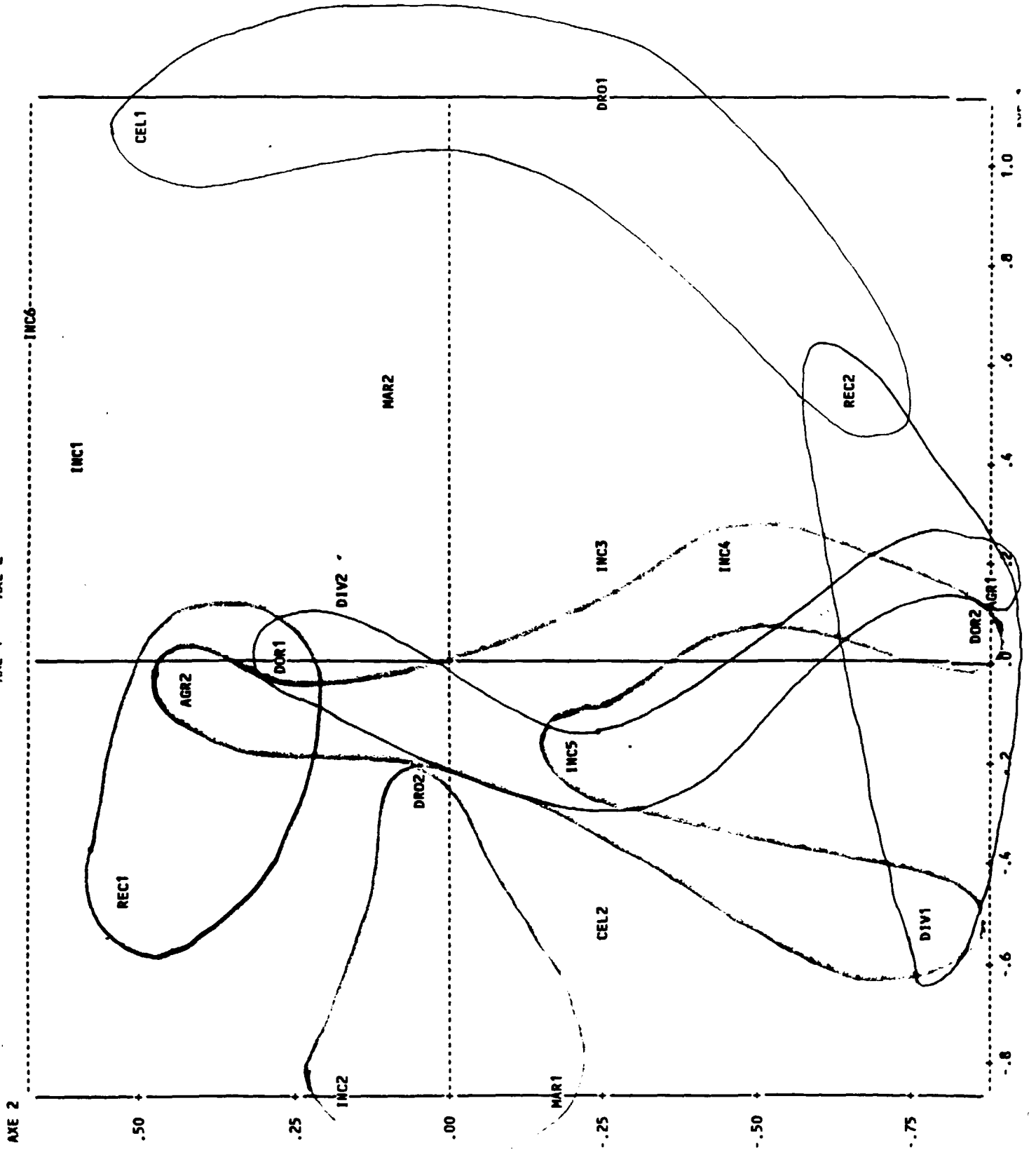
- à gauche des auteurs de viol incestueux qui sont des sujets mariés et qui ne prennent pas de drogue.
- A droite des sujets récidivistes mais célibataires, qui ont déjà pris de la drogue

L'axe horizontal présente deux groupes de sujet significativement opposé :

- en bas des sujets récidivistes agressés pendant l'enfance, qui sont divorcés et qui ne dormaient pas bien avant l'incarcération.
- En haut des sujets incarcérés pour la première fois, qui n'ont pas été agressés dans l'enfance et qui dormaient bien avant l'incarcération.

¹ - Sauf mention contraire, la modalité 1 est OUI et la modalité 2 est NON. L'analyse porte sur 164 sujets.

AXE 1 * AXE 2



Un troisième axe (non représenté) sépare significativement :

- des sujets inculpés pour agression non incestueuse sur mineur, qui n'ont pas été agressés dans l'enfance, qui sont divorcés et qui n'ont jamais pris de drogue.
- Des sujets inculpés pour agression incestueuse sur mineur qui ont été agressés dans l'enfance et qui ont déjà pris de la drogue.

5 - ACM sur les sujets élevés seul par leur mère¹

Cette dernière analyse tente de comprendre si le fait d'avoir été élevé par une mère seule présente une liaison quelconque avec la qualité du délit.

Les variables du modèle sont toutes actives :

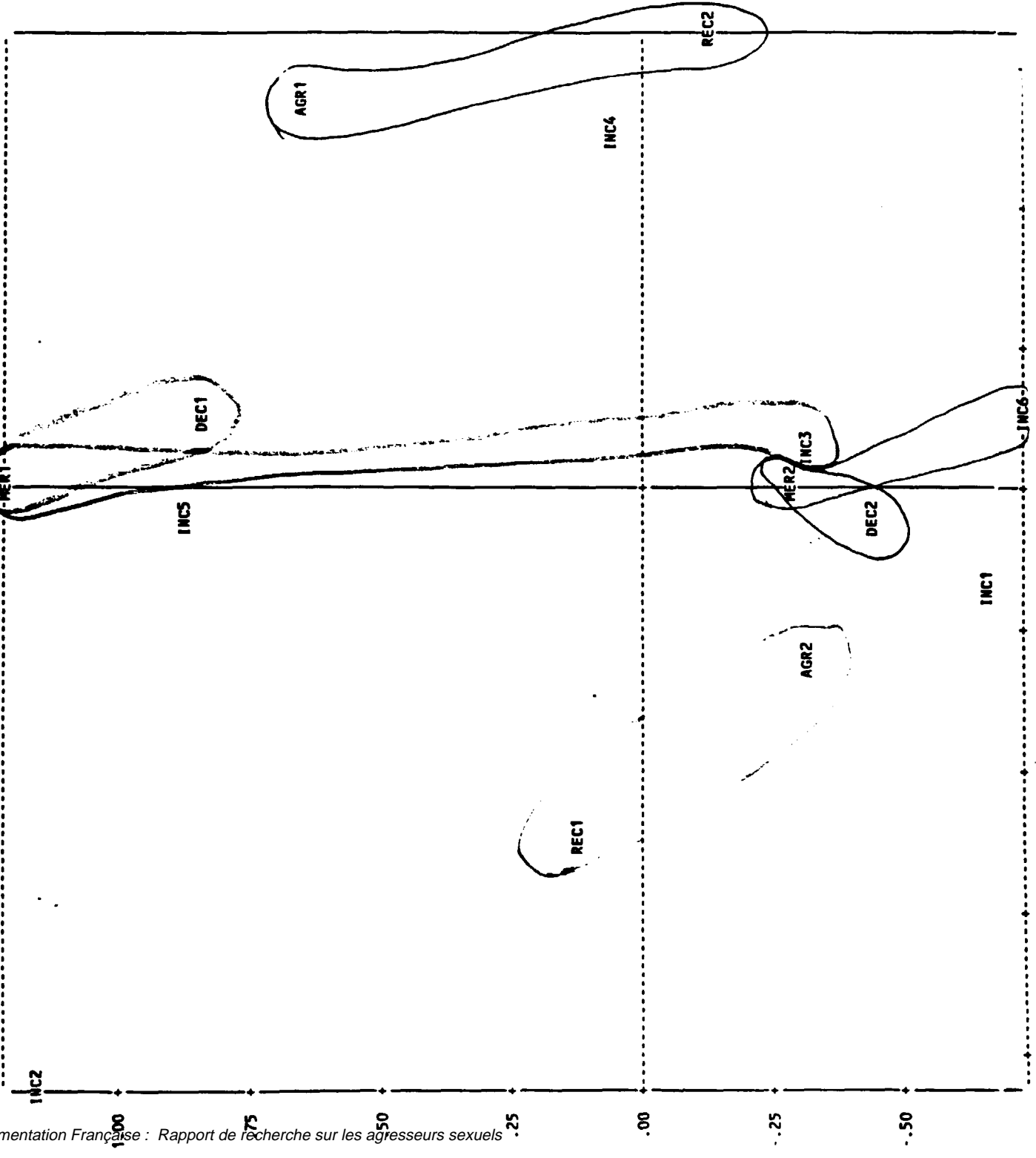
- MER : élevé seul par sa mère (oui/non)
 AGR : a été agressé dans l'enfance (oui/non)
 INC : 1 = viol < 15 ans non incestueux
 2 = viol < 15 ans incestueux
 3 = viol > 15 ans
 4 = agressions < 15 ans non incestueux
 5 = agressions < 15 ans incestueux
 6 = agressions > 15 ans
 - REC : 1 = primaire ou 2 = récidiviste
 - DEC : père décédé (oui/non)

Alors que les deux premiers axes vertical et horizontal ne mettent pas de liaison intéressante en évidence, un troisième axe sépare significativement

- des sujets inculpés de viol sur adulte et qui furent élevés par leur mère seule,
- et des sujets qui sont inculpés d'agression sur adulte et qui n'ont pas été élevés par leur mère seule.

¹ - Sauf mention contraire, la modalité 1 est OUI et la modalité 2 est NON. L'analyse porte sur 164 sujets.

AXE 1 * AXE 2



Ces analyses confirment l'ensemble de nos analyses et permettent de dégager certaines configurations, nous indiquant qu'il faut bien se garder de ranger sous la même analyse l'ensemble des agresseurs sexuels.

Nous avons pu voir que la présence de honte et/ou de culpabilité ne pouvait pas être considérée comme un bon indicateur de prise en charge psychothérapeutique. Cependant, cette culpabilité peut s'inclure dans certaines configurations qui nous indique qu'elle peut quand même constituer un point d'appel à un traitement psychique. Ainsi semble -t-il en aller pour les sujets qui outre l'affirmation d'une culpabilité, déclarent avoir agi par impulsion et qui considèrent leur état anormal au moment de l'acte, qu'il juge lui-même comme anormal. Ces sujets ont conscience des conséquences de leur acte. Compte tenu de ce que nous avons évoqués des indicateurs de traitement, **les agresseurs de ce groupe sont de "bon répondeur" potentiel à un traitement psychique.** Rencontrer des sujets qui présenteraient ce type de configuration, devrait logiquement conduire à proposer une prise en charge psychothérapeutique.

Le cas de figure contraire se présente dans la configuration suivante où les sujets disent n'éprouver aucune culpabilité et/ou honte pour un acte jugé normal. Dans ce cas il n'est plus question d'impulsion et ils jugent normal leur état. De tels sujets n'ont aucune conscience des conséquences de leur acte pour les victimes. Ainsi défini, un tel groupe sera **particulièrement réfractaire à toute prise en charge psychique.**

XIV
INVESTIGATION FAMILIALE ET SOCIALE

1 - Mode de logement

Mode de logement	Agresseurs %	Témoins %
Personnel	68	34
Personnel financé par un tiers	5	13
Chez les parents	11	25
Tiers ou foyer	10	31
Hôtel	4	0
SDF	5	10

Le mode de logement traduit une forme d'autonomie sociale.

68% d'agresseurs sexuels vivent dans un logement personnel contre 34% des témoins, et encore parmi ces derniers 13% ne le financent pas (5% ASx). Cette donnée devant être pondérée par celle de l'âge, qui peut expliquer que 25% des témoins vivent encore chez leurs parents, vs 11% pour les agresseurs sexuels. Le logement chez un tiers (hors parents) ou dans un foyer représente 31% des témoins versus 10% des cas. Si 10% des témoins sont des SDF, seuls 5% le sont chez nos cas. Cependant aucun témoin ne vis à l'hôtel contre 4% des cas.

Ici la population des agresseurs sexuels semblent nettement mieux intégrée socialement et présenter plus d'autonomie. Certes le facteur d'âge doit pondérer ces résultats, mais il ne saurait à lui seul expliquer la totalité de cette tendance.

2 - Mode de vie

Le mode de vie traduit une tendance de la qualité de l'intégration sociale.

Mode de vie	Agresseurs %	Témoins %
Célibataire	33	53
Marié	38	32
Concubin	25	22
Divorcé	17	3
Si divorce, > 2 ¹	23	0
Nbre moyen d'enfants	3	5
Même lit	35	22
Nbre moyen de partenaires	2	3

Si les témoins sont pour 53% d'entre eux célibataires ce n'est le cas que pour 33% des agresseurs sexuels. Par contre les sujets mariés présentent peu de différence dans nos deux populations : 32% chez les témoins sont mariées et 22% sont concubins vs 38% et 25% chez les agresseurs sexuels. Cependant, la stabilité du foyer, pour les sujets mariés est plus grande chez les témoins, seuls 3% sont divorcés contre 17% des agresseurs sexuels. Parmi ces derniers 23% ont divorcé au moins 2 fois.

Si le nombre moyen d'enfants par couple (marié ou concubin) est plus important chez les témoins (5 enfants vs 3 pour les agresseurs sexuels), les enfants sont plus fréquemment d'un même lit chez les agresseurs sexuels que chez les témoins (35% vs 22%). Ces résultats valent pour un nombre de partenaires plus important chez les témoins que chez les agresseurs (3 vs 2).

Ces éléments nous indiquent une **stabilité plus grande du mode de vie du côté des agresseurs sexuels**. Cependant la fréquence nettement plus élevée des divorces doit venir tempérer cette affirmation.

Les Agresseurs sexuels paraissent s'être intégrés à un environnement social sans avoir eu besoin de recours aux différents organismes d'aide. De ce fait ils réduisent à la fois la possibilité de s'exposer au regard d'un professionnel (assistant social ou autre) et diminuent d'autant leur chance de rencontrer ces intervenants, qui auraient pu déceler quelques indices d'une souffrance psychique ou d'un dysfonctionnement. Deux questions se posent alors, se sont-ils organisés dans un mécanisme d'évitement face au risque de

¹ - Ce chiffre s'adresse aux sujets déjà divorcés : il s'agit de 23% des divorcés.

cette confrontation, ou dans un mécanisme de clivage maintenant isolé leurs actes comme autant d'enclaves fragmentées de leurs personnalité?

Ils reproduiraient alors un modèle de fonctionnement social sans en avoir intériorisé les sous-bassements, sorte de coquille vide traduisant, non une adaptabilité véritable, mais des comportements en faux-self que l'on pourrait rapprocher de l'image du caméléon qui se confond à l'environnement pour éviter la menace du regard de l'autre.

Le fait de vivre seul ne doit donc pas être appréhendé sous l'angle d'une indépendance, mais sous l'angle d'une solitude interne insupportable conduisant aux actings sexuels, dans la mesure où cette solitude ne rencontre aucun relais venant étayer un moi non constitué.

3 - Composition de la famille actuelle

46 % des agresseurs sexuels ont deux enfants et 17 % en ont 5, le nombre moyen d'enfants par couple est néanmoins plus important chez les témoins (5 vs 3 pour les agresseurs sexuels) là encore on aurait pu supposer que le positionnement dans une chaîne généalogique actuelle permettrait aux individus concernés de réélaborer une position identitaire plus stable ce d'autant que les choix d'objets sexuels sont plus stables chez les agresseurs que chez les témoins (35 % vs 22 % sont du même lit). Il est vrai aussi qu'il s'agit de chiffres toutes catégories de délits confondus et que parmi ceux là nous retrouverons les pères incestueux, n'est ce pas l'indice d'un fonctionnement en clivage.

Dans un tiers des cas la situation personnelle des agresseurs a changé depuis l'incarcération, il s'agit alors d'un divorce ou d'une rupture avec la partenaire, ce qui ne permet plus aux sujets la rencontre avec leurs enfants.

4 - Famille d'origine

Si l'identité de base s'acquiert dans les premières années, c'est la famille d'origine qui constitue les premiers liens. L'appartenance d'un individu à son groupe familial d'origine, la fréquence ou non des séparations dans la

petite enfance a une importance dans la constitution dans l'identité et dans la stabilité ultérieure. Il était donc important d'analyser la qualité du groupe familial, percevoir s'il a été un élément de sécurité suffisant pour les identifications à travers la représentation que nous en donnent ces sujets.

Lorsque "les parents" sont évoqués le terme recouvre dans nos deux populations les parents biologiques soit une cellule de base constituée de façon relativement standard dans le discours.

	Témoins	Agresseurs
Parents biologiques	90%	91%
Connaissez-vous votre père?	70%	71%
Connaissez-vous votre mère?	75%	80%

5 % des agresseurs ont été adopté dont 60 % d'entre eux avant 12 ans. Les sujets de nos deux populations n'ont pour un tiers d'entre eux pas connu leur père. Quant à la fréquence du divorce des partents, il reflète dans nos deux cohortes une moyenne inférieure à la moyenne nationale :

25 % de parents divorcés chez les agresseurs.

20 % de parents divorcés dans le groupe témoin.

On remarque que 57 % de la population des agresseurs avait moins de 12 ans au moment du divorce.

Si 72 % des sujets ont été élevés dans leur famille génitrice, cela ne s'est pas fait de façon continue mais dans une partie de leur vie seulement avec une différence importante entre nos deux groupes :

86 % des témoins ont toujours été élevés par leur famille alors que seulement 40 % l'ont toujours été pour les agresseurs sexuels.

On notera plus de ruptures de lien chez nos cas, nous y reviendrons plus loin en évoquant les séparations. En ce qui concerne les décès, pour la population référente le père est décédé dans 15 % des cas avant l'âge de 13 ans et 25 % ont perdu leur mère avant l'adolescence quant au groupe témoin si 36 % ont perdu leur père, le décès a été un évènement de la vie d'adulte dans 91 % des cas et mal vécu pour tous. Lorsqu'il s'agit du décès maternel nous retrouvons des chiffres équivalents (19 % de mères décédées lorsque les sujets étaient adultes, décès mal vécu dans 100 % des cas), alors qu'il

n'est mal vécu que dans 59 % des cas chez les agresseurs, et dans 69 % des cas lorsqu'il s'agit du décès maternel.

5 - Grands- parents

Les grands-parents peuvent constituer un élément intervenant comme suppléance familiale, ils sont aussi des indicateurs de la continuité de la chaîne généalogique, mais aussi de mécanismes de répétition pathologiques parfois. Seuls, 8 % des agresseurs sexuels ont été élevés par les grands-parents paternels aujourd'hui décédés dans 92 % des cas pour ce qui concerne le grand-père et 28 % des cas pour la grand-mère. Si le nombre des non réponses est important 34 % la majeure partie de nos sujets dit n'avoir pas eu de bons rapports avec ces grands-parents par voie de conséquence leurs décès est vécu dans l'indifférence.

63 % de sujets ont connu leurs grands-parents maternels dont les décès et les vécus de ces décès sont assez semblable à celui des grands-parents paternels. Toutefois, les sujets sont un peu plus nombreux (54 % vs 44 %) à relever de bons rapports avec les grands-parents maternels que paternels.

Ceci tendrait à laisser penser dans ce consensus d'indifférence aux deuils des grands-parents que celui-ci n'a pas laissé d'empreinte très forte chez les parents eux-mêmes.

	Témoins	Agresseurs
Indifférence au décès du grand-père paternel	56%	56%
Indifférence au décès de la grand-mère paternelle	42%	45%
Indifférence au décès du grand-père maternel	50%	52%
Indifférence au décès de la grand-mère maternelle	45%	36%

Ces grands-parents maternels semblent avoir été plus investis de relation positive, en effet de bons rapports sont notés dans 54 % vs 44 %.

Cependant lorsque nous interrogeons les sujets agresseurs sexuels, sur la qualité de ces liens aux grands-parents, soit ils n'ont rien à dire, ou

expriment parfois des regrets de ne pas les avoir connu, soit, quand l'attachement est exprimé, il est très fort, sans ambivalence plus investis que les parents eux-mêmes avec un qualificatif tels que : admirables, respectables, très instruits, très grande artiste, géniaux, adorables, chaleureux, bons, affectueux avec comme conséquence lors du décès une sorte d'effondrement : «j'étais un drogué de mon grand-père», «j'écoute encore la voix de ma grand-mère sur une bande son», «après le décès de mon grand-père, je tombais dans les pommes, j'ai été 15 jours absents de l'école, rien ne me calmait, je suis devenu très émotif jusqu'à l'armée», «sans eux je ne serai pas ou j'en suis», parfois on perçoit un clivage dans les identifications où l'un est bon l'autre mauvais. On peut penser dans ce contexte que les parents ne se sont eux-mêmes affranchis d'une position infantile à l'égard de leurs propres parents, tant l'investissement est idéalisé.

Un grand nombre de sujets n'a pas d'information concernant la qualité des relations entre grands-parents et parents quand ces derniers étaient enfants (50) lorsque l'entente était mauvaise, c'est surtout le rapport entre père et grand-père qui est cité comme conflictuel, avec l'idée d'un grand-père violent.

Les propos sont beaucoup plus nuancés dans notre population Témoin du style : «Je les ai bien aimés», ou encore «ils me servaient de confidents», mais nous ne retrouvons pas la dimension excessive notée précédemment.

Quant à la qualité des relations supposées par nos sujets de leurs parents à leurs propres parents, elle est affirmée comme ayant été bon dans 75 % des sujets pour le groupe témoin et dans 66 % pour les agresseurs avec une qualité qui s'est améliorée au décours de la vie, puisque lorsque les parents sont encore vivants la relation est jugée bonne dans 91 % des cas.

6 - Séparation familiale

On notera pour les deux populations une grande fréquence de séparation dans la petite enfance.

En effet, 41 % ont été séparés de leur famille avec une importance plus grande chez les agresseurs sexuels puisque 44 % d'entre eux l'ont été avant

l'âge de 7 ans et 17 % dans la toute première enfance. Le divorce des parents intervenant pour 25 % dans le groupe témoin et 14 % chez les agresseurs.

25 % des agresseurs sexuels ont été placés avant l'âge de 12 ans dont 13 % avant un an. 15 % seulement ont été élevés dans une institution, mais 50 % des agresseurs l'ont été avant la pré-adolescence. Aucun sujet du groupe Témoin n'a été abandonné, seuls 2,8 % chez les agresseurs sexuels l'ont été.

La séparation parentale ou le décès d'un parent est la raison principale de l'arrêt de la prise en charge éducative de l'enfant. Les autres causes s'échelonnent de la maladie des parents à des problèmes scolaires toutes catégories confondues, cette cause est préférentiellement citée.

La famille nucléaire est essentielle. La famille au sens large occupe peu de places dans l'investissement qui en fait, pas de rôle d'étayage relais d'où une bien plus grande fragilité quand cette cellule n'offre pas le cadre habituel sécurisant.

Le fait d'avoir été séparé de sa famille dans l'enfance ne permet pas de distinguer les différentes catégories judiciaires à l'intérieur des "agressions sexuelles", pas plus que la mort d'un parent ne le permet. Si l'on tient compte du fait de la relative froideur affective face au décès du père, il est possible de se demander si, face à une séparation, nous ne sommes pas confronté au même processus de désaffectation. Si tel était le cas, on pourrait se demander si la présence d'un parent à bien entraîné son inscription dans la psyché de l'enfant.

7 - Sujets élevés par leur mère

20 % des sujets agresseurs sexuels ont été élevés par une mère seule et 25 % chez les Témoins, pour 35 % d'entre eux avant l'âge de 2 ans, la cause de l'arrêt de la prise en charge était soit la séparation parentale, soit le décès du père dans une égale proportion.

Seuls 2,3 % de nos cas ont été élevé par un père seul. Parmi les couples reconstitués on peut noter que c'est le plus souvent la mère et le

beau-père qui reprend la charge des enfants (8 vs 1) conformément aux normes sociales habituelles.

A partir des croisements effectués entre ce critère des sujets élevés par une mère seule et les grandes catégories de délits, on peut définir deux groupes significatifs qui s'opposent :

- ceux qui récidivent sont ceux qui ont été agressés dans l'enfance.
- ceux qui ne récidivent pas n'ont pas été agressés dans l'enfance.

Ce qui donne un élément d'information supplémentaire pour justifier les campagnes de prévention dans le champ de la pédopsychiatrie avec ici l'accent porté sur les familles monoparentales.

18,90 % de sujets élevés seuls par la mère ont été sexuellement agressés dans l'enfance sans que l'on puisse savoir s'il existe des différences selon l'âge de l'agression.

32 % de ce sous-groupe se retrouve dans la catégorie judiciaire des agressions d'adultes, et 25 % violeurs d'adultes.

Si plus des 9/10 connaissent leur mère, en revanche 29 % chez les cas et 28 % chez les témoins affirment ne pas connaître leur père : ce qui signifie qu'un lien structurel subjectif de filiation n'a pas joué son rôle d'organisateur interne de loi puisque ces chiffres ne recoupent pas la proportion des enfants adoptés.

Dans le registre des séparation toujours 50 % de nos cas ont connu une séparation du couple parental avant 12 ans, alors que les témoins n'ont vécu le divorce des parents que dans 22 % de cas.

8 - Décès des parents

Parmi les agresseurs sexuels qui ont perdu leur mère 25 % des cas l'ont perdu avant 13 ans.

9 % chez les témoins et 15 % des cas pour les agresseurs perdent leur père dans la période de latence entre 3 et 7 ans ce décès est mal vécu pour 59,4 % de ces sujets. Celui de la mère est mal vécu dans 69,4 % des cas.

Le décès qu'il s'agisse du père ou de la mère est mal vécu dans tous les cas pour le groupe témoin.

	Témoins		Cas	
	Nombre	%	Nombre	%
Décès du père				
bien vécu			4	6
mal vécu	11	100	41	59
indifférent			24	35
Décès de la mère				
bien vécu			6	17
mal vécu	6	100	25	69
indifférent			5	14

On enregistre face aux décès du père, dans un tiers des cas, un sentiment d'indifférence, alors que pour les témoins la totalité l'a mal vécu. Ne peut-on considérer cet indifférence comme une capacité à dénier la réalité, à l'anesthésier, à la délier de tout affect ? Ce que l'on retrouve (au travers de l'analyse de contenu) dans la froideur des crimes commis. Il y aurait donc une forme de correspondance entre l'inaptitude à traiter leurs affects et leur inaptitude à s'identifier à l'autre dans ce qu'il lui font subir.

9 - Traumatismes familiaux

Dans 1/3 des cas, on note la mort d'un enfant comme élément traumatique dans l'anamnèse, différent des fausses couches qui apparaissent dans 38 % chez les témoins et 23 % chez les agresseurs sexuels et pourtant cela n'est noté comme évènement important que dans 18 % des cas alors que 47 % de nos sujets sont arrivés dans leur famille avec le poids d'un décès les précédant, et que ces mêmes sujets l'ont mal vécu dans 65 % des cas.

Ces données, qui semblent être en contradiction les unes avec les autres, nous indique combien dans ces familles les liens de continuité sont défailant ?

Ces traumatismes sont de différents ordres.

En premier lieu on enregistre les **décès d'enfant dans la famille d'origine**, à parité cependant entre Cas et Témoins (30% vs 34%). Pour les âges de survenu de cet événement il semble que pour les Témoins cet événement soit arrivé plus souvent bien avant la naissance que les agresseurs (67% vs 47%) alors que pour les agresseurs il est plus fréquent que l'âge de survenue de l'événement se situe entre deux ans avant la naissance du sujet et son septième anniversaire (40% vs 33%). Dans la famille d'origine de l'agresseur cet événement est mal vécu dans 65% des cas.

Il y a aussi les **morts brutales**. Dans 30 % des cas elle est arrivée avant la naissance des sujets considérés et dans 56 % des cas dans la lignée immédiate :

- père 17,8 %
- mère 13,3 %
- frère 20 %
- soeur 6,7 %

Dans 70 % des cas elle sera mal vécue.

Les séparations parentales, plus fréquentes pour les Témoins (41% vs 27%) est cependant mal vécu pour 70% des agresseurs.

L'hospitalisation ou la maladie d'un des deux parents touche aussi les deux populations, les agresseurs présentent une sensibilité légèrement plus grande, quoique non significative, à l'hospitalisation de leur mère puisque (62 % vs 56%) l'ont mal vécu. Le groupe des Témoins vit mal Inversement l'hospitalisation du père est, quoique dans une limite non significative, légèrement plus mal vécu chez Témoins que chez les Cas (75 % vs 67 %). Pour ces derniers, qu'il s'agisse de l'hospitalisation maternelle ou paternelle celle-ci s'est faite avant l'adolescence durant la période de latence alors que pour le groupe témoin les hospitalisations parentales ont eu lieu après

13 ans dans tous les cas pour le père et à 80 % pour la mère.
Lorsqu'un autre membre de la famille a été hospitalisé il s'agit majoritairement d'un frère pour les agresseurs (67 % vs 50 %) ce qui été mal vécu dans 60 % des cas.

Aucun sujet du groupe témoin n'a été séparé de sa famille pour hospitalisation ou maison de repos alors qu'ils l'ont été dans **23 % des cas chez les agresseurs :**

Le sentiment de rupture, présentant une connotation plus définitive, prédomine dans notre population Témoin beaucoup plus que le sentiment d'avoir été séparé. Les principales causes de séparation de l'enfant sont l'alcoolisme du père, l'émigration principalement le rapatriement d'Algérie, ou encore un placement éducatif du à l'inaptitude des parents, la guerre pour 3 d'entre eux, ceci lorsqu'il s'agit de rupture du milieu d'origine sont notés également l'incarcération d'un membre de la famille, ou encore la peur d'être frappé par le père.

Chez les agresseurs sexuels les causes des séparation de l'enfant sont principalement les divorces ou séparations parentales qui ont fonctionné comme élément constituant un effet de bascule, **introduisant une rupture dans la vie du sujet dans plus d'un tiers des cas.**

Si la séparation ou le divorce est majoritairement cité il n'est pour autant toujours possible au sujet de donner la ou les raison (s) de cette séparation. Viennent en première cause de rupture :

- l'adultère,
- la dispute,
- la jalousie,
- l'alcool,
- le licenciement et pour l'un d'entre eux, un avortement.

10 - Relation au père, à la mère

Les auteurs d'actes incestueux déclarent qu'ils se sont sentis plus fréquemment " *vissé* "ou " *humiliés* " par leur père.

Les auteurs de viols déclarent plus souvent que les autres s'être sentis humilié par leur mère (11% vs 1%, $p=0,008$). La compréhension est à rechercher du côté interne au niveau d'une représentation d'une mère humiliante plus que du côté d'une réalité concrète. Tout semble se passer comme si l'image interne de la mère était contaminé par ce que la psychanalyse appelle la "mère archaïque", mère toute puissante, pouvant combler de gratifications et mère terrifiante pouvant détruire le sujet. L'auteur de viol se vengerait d'une mère interne qu'il ne peut situer comme telle, faute de contenir à cette mentalisation.

11 - Réseau de sociabilité

L'évaluation du réseau de socialité s'est faite sur la base de 2 données : le réseau d'amitié évalué par le sujet ainsi que sa participation à des organisations regroupant des personnes dans des buts définis (association, groupe, club, formation politique ou professionnelle, etc...).

Les amis	Agresseurs %	Témoins %
Beaucoup, ou plutôt beaucoup	49	37
Un seul ou pas du tout	15	28
Vous pouvez compter sur eux	87	62

De manière significative les Agresseurs Sexuels ont plus fréquemment que les Témoins, beaucoup ou plutôt beaucoup d'amis (49% vs 37%). Dans 87% des cas ils peuvent compter sur eux, alors que ce n'est le cas pour les témoins que dans 62% d'entre eux. Seuls 15% des Agresseurs Sexuels n'en ont pas ou simplement un seul, alors que 28% des témoins sont dans la même situation.

Vie sociale "Être membre de"	Agresseurs %	Témoins %
Une association	18	3
Un club	19	12
Un regroupement qq	16	3
Parti politique	5	3

*Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels
C. BALIER, A. CIAVALDINI, M. GIRARD-KHAYAT
Novembre 1996*

Occupe une fonction de responsabilité	Agresseurs %	Témoins %
Une association	61	0
Un club	21	0
Un regroupement qq	40	0

Les Agresseurs Sexuels sont des acteurs de la vie sociale beaucoup plus fréquemment que les témoins. **18% sont membres d'une association et dans plus de 60% des cas ils se trouvent à un poste de responsabilité.** 19% des ASx sont membres d'un club et une fois sur cinq c'est à un poste de responsable. Les témoins eux ne le sont que pour 12% d'entre eux et ils n'y sont jamais en tant que responsables. Les regroupements divers attirent 16% des Agresseurs Sexuels et plus d'une fois sur trois ils sont à un poste de responsabilité, contre 3% des témoins qui sont toujours simple membre. Enfin les Agresseurs Sexuels, pour 5% d'entre eux, appartiennent à un parti politique, contre 3% chez les témoins.

Les agresseurs sexuels présentent donc un réseau de socialité beaucoup plus important que nos témoins. **De manière nettement plus importante, ce sont des acteurs de la vie sociale ou fréquemment ils occupent des postes de responsabilités.**

Ces informations dessinent le tableau d'un agresseur sexuel présentant une meilleure insertion ainsi qu'une présence très active dans le tissu social.

Résumé de la vie familiale et de l'insertion sociale

La population des agresseurs présente une meilleure intégration professionnelle et présente plus d'autonomie que les Témoins. Ils présentent aussi une stabilité plus grande de leur mode de vie, malgré une fréquence plus élevée de divorces. Il semble qu'ils aient la capacité de reproduire des modèles d'adaptation sociale, sans en avoir intériorisé véritablement les données structurelles psychiques. Nous aurions affaire ici plus à une capacité de "modelage" qu'à une capacité réellement intégrative.

Les Agresseurs Sexuels présentent une relative indifférence face aux décès des pères qui, selon leurs dires, particulièrement pour les auteurs d'actes incestueux, les auraient plus fréquemment "vissé" ou "humiliés", alors que les auteurs de viol se sont sentis plus souvent humilié par leur mère.

Les Agresseurs Sexuels se décrivent comme ayant beaucoup ou plutôt beaucoup d'amis, sur lesquels ils peuvent compter, et de manière nettement plus importante, ce sont des acteurs de la vie sociale ou fréquemment ils occupent des postes de responsabilités. Ainsi, l'agresseur sexuel laisse l'image d'un homme présentant une bonne insertion sociale et une présence très active dans le tissu social.